



PROVINCIAL

de

NAMUR.

D^{N°}

Objet :

Crise cotonnière.

ANNEXE.

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse : la lettre de la division, le N° d'enregistrement ainsi que l'objet sommaire de la pièce.

Messieurs,

Je vous prie de vouloir me faire connaître si les travaux de voirie en vue desquels il vous a été accordé un subside de 5000 francs sur les fonds du Trésor, sont en voie d'exécution, aux conditions indiquées dans ma lettre du 27 Mars 1865 N° 44107.

Dans l'affirmative, je vous transmettrai immédiatement un mandat de 1666 francs, sur tiers du subside.

Je le Gouverneur en Conseil.
Le Député Délégué,

[Signature]

A Messieurs les Bourgmestre & Echevins
à
Andenne.